



Attestation sur l'honneur de résidence et de mode de garde (parents séparés)

A remplir uniquement en cas de séparation ou attente du jugement fixant le lieu de résidence/ mode de garde de ou des enfant(s).

Nom, prénom et date de naissance du ou des enfants concernés :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

MODE DE GARDE

Nom parent 1 : **Nom parent 2 :**

- Garde exclusive : chez le parent 1 chez le parent 2

Le parent ayant la garde gère ses propres inscriptions sur son portail famille.

- Garde alternée : semaine paire : parent 1 parent 2
 semaine impaire : parent 1 parent 2

Chaque parent gère ses inscriptions sur sa semaine et son propre portail famille.

- Non précisé :

Les parents s'organisent entre eux, le service périscolaire est déchargé de toute responsabilité.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature des deux parents (obligatoire)

Parent 1 :

Parent 2 :

Pièces à fournir : pièce d'identité des deux parents + justificatif de domicile des deux parents + jugement de divorce éventuel.

Les informations recueillies dans ce registre sont enregistrées par le service « Enfance Education » dans un fichier informatisé pour la préparation et la gestion des temps scolaires, péri et extrascolaires, et notamment le « portail famille » mis à disposition par la société Agora, accessible depuis le site internet de la commune. Elles sont conservées pendant une durée d'un an et sont destinées aux services communaux mobilisés sur ce sujet. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : corresponclant.cnil@oaglovqu.fr



Autorisation d'inscription scolaire sur la commune de Bailly

Je soussigné(e)parent de
l'enfant..... né(e) leà
.....,

Autorise son inscription scolaire 2024-2025 sur la commune de Bailly.

Fait à

Le

Signature du parent 2 :